



PROJET D'USINE FOLEIENNE SUR LE BANC DE GUERANDE

Le Contexte:

1- le débat public

2- Zone propice : mécanisme de décision « vicié »

3- La représentation visuelle

4-Eloigner la zone du projet du Banc de Guérande

Alain Doré,
Collectif DLM / Prosimar Pornichet
alain.dore@orange.fr / defensedelamer@yahoo.fr

Madame la Présidente, mesdames, Messieurs,
Je me présente: Alain Doré, président de l'association
PROSIMAR, Pornichet. Mais j'interviens ce soir au nom du
Collectif « DLM -défense de la mer » qui regroupe plusieurs
associations environnementales ou de pêche,

Pour rester bref, nous nous limitons au contexte du projet et
à une approche globale en 4 points:

1- le débat public

2- la zone propice

3- La représentation visuelle

4- Eloigner la zone du projet du Banc de Guérande



Ne pas mettre la charrue avant les bœufs...



Philippe Deslandes
Président de la CNDP

P. Deslandes :

Considérant cela [se déroulait à l'Assemblée Nationale les discussions sur le projet de loi Grenelle II. Tandis que la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) de production de l'électricité pour la période 2009/2020 retenait 6.000 MW d'éolien en mer.] , la CNDP a décidé dans sa séance du 2 juin 2010 "d'appeler l'attention du ministre sur l'intérêt qu'il y aurait d'organiser, une fois les zones propices définies, un débat public portant sur des options générales sur le développement de l'éolien offshore pour chaque façade maritime".

L'idée était que ces débats publics portent sur l'opportunité des projets et sur les objectifs de la PPI, conformément à l'esprit de la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information et la participation du public aux processus décisionnels ayant une incidence sur l'environnement. Et qu'après soumission à l'appel d'offres, chaque projet retenu fasse l'objet d'une concertation du public sur ses caractéristiques principales qui le caractérisent ; l'opportunité ayant déjà été débattue.

« Si l'opportunité des projets éoliens en mer est déjà tranchée avant même les débats, comme en matière nucléaire, c'est un peu dommage. »

<http://www.actu-environnement.com/ae/news/appel-offres-debat-public-eolien-offshore-13090.php4>

En préambule, je voudrais rappeler cette déclaration en juillet 2011 de Philippe Deslandes, Président de la CNDP:

**« Si l'opportunité des projets éoliens en mer est déjà tranchée avant même les débats, comme en matière nucléaire,
c'est un peu dommage. »**

Effectivement !

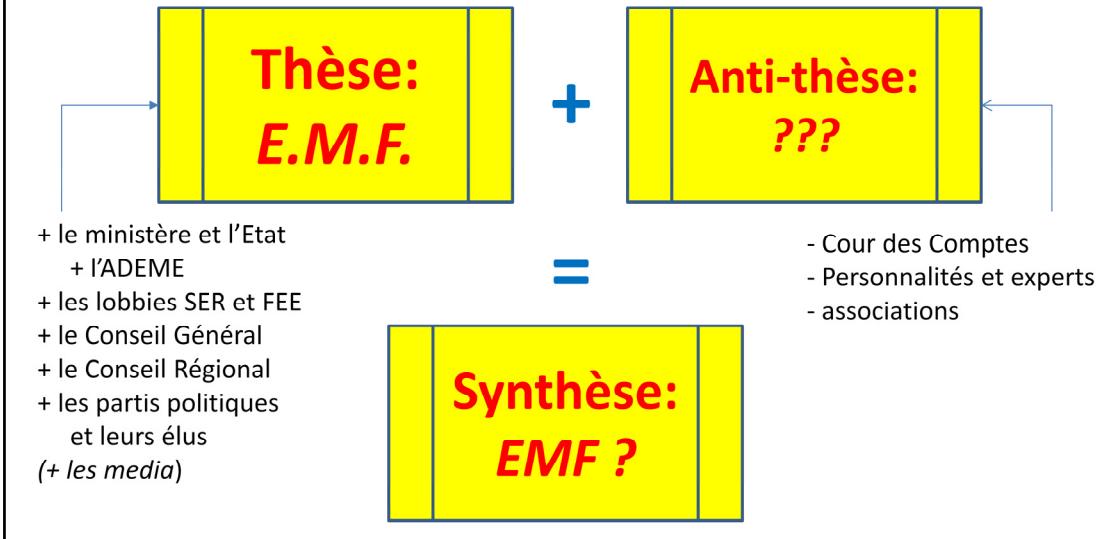
Et cela rappelle aussi que les conséquences insuffisamment étudiées de l'éolien en mer seront comme celles du nucléaire: on en prendra conscience trop tard !

Pour sortir du Nucléaire, ne nous engageons pas aveuglément dans l'Eolien!



Un débat déséquilibré....

Le tryptique de tout débat:



De ce fait, le débat en est plus compliqué, et doit être d'autant plus structuré autour du tryptique: Thèse – antithèse- synthèse.

Il est clair que la thèse bénéficie d'un énorme support pour l'imposer, et que l'antithèse est réduite quasiment au silence. J'en remercie d'autant la CPDP de nous donner la parole ce soir.

Quant à la synthèse, ce n'est pas la CPDP qui en est chargée (*elle a pour mission de s'assurer qu'il est répondu à toutes les questions*) mais le porteur de projet, tenant de la Thèse!



COLLECTIF DE DÉFENSE DE LA MER

DES FONDS MARINS, ET DES CÔTES ENTRE LES ESTUAIRES DE LA LOIRE ET DE LA VILAINE

Collectif DLM, BP31, 44 501 LA BAULE Cedex - contact : defensedelamer@gmail.com

cndp

Commission particulière
du débat public
Parc éolien en mer
de Saint-Nazaire

Le Croisic,
réunion du 19 avril 2013

2- Zone propice : mécanisme de décision « vicié »

Pourquoi serait-il légitime d'éloigner la zone du projet ?



Un choix très orienté...!

Le Choix de la « zone propice »

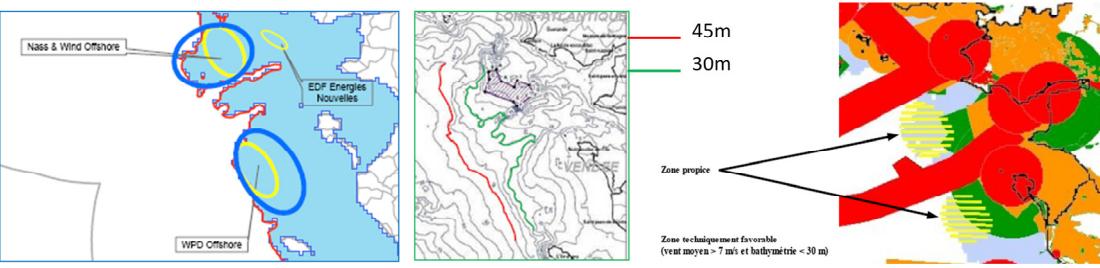
Deux réunions: le 07/12/2009 et le 27/01/2010

« Concernant l'éolien fixé au fond marin, deux valeurs de données techniques (fixées par les industriels) ont été retenues : **vent moyen > 7 m/s et bathymétrie < 30 m.** »

« une grille d'analyse de la sensibilité des différents usages au regard des éoliennes fixées au fond marin a été élaborée. Cette grille présente trois niveaux de sensibilité :

faible à modéré (en vert), fort (en orange), exclusion (en rouge). »

- zone Nord - au large de l'estuaire de la Loire et au sud du Croisic (environ 200km²),
- zone Sud - au large de l'Île d'Yeu et de l'Île de Noirmoutier (environ 200km²).



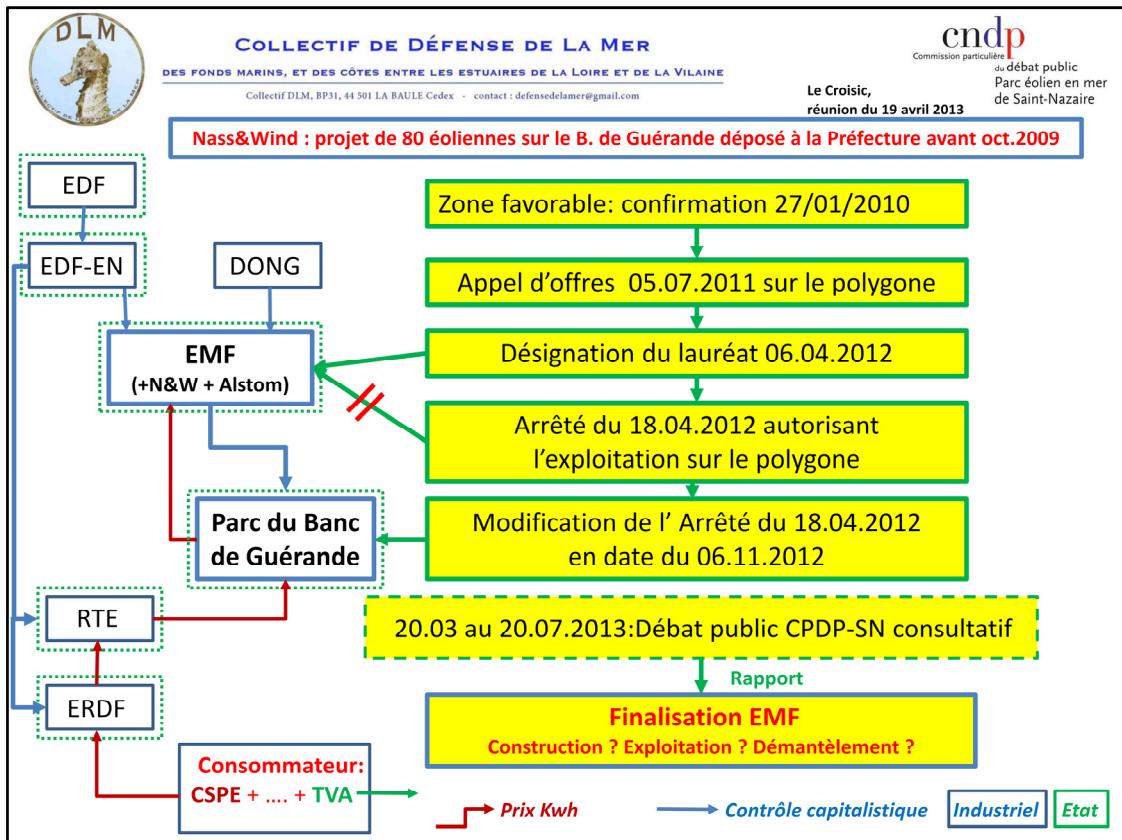
<http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/reunions-de-concertation-r1093.html>

Parce que c'est en décembre 2009- janvier 2010 qu'ont été hâtivement choisies les deux zones « propices » de la Région Pays de Loire.

Et ce qui fut déterminant:

- c'est d'une part l'influence de Nass&Wind et de WPD Offshore, porteurs dès 2008 des deux projets éolien en mer des pays de Loire
- Et c'est d'autre part le paramètre de bathymétrie de 30m, imposé par les industriels, alors qu'ailleurs on va jusqu'à 45m. Et pour répondre à M. le Préfet Maritime, si c'est bien le CETMEF qui a proposé le critère de 30m en Atlantique, c'est le CETMEF lui-même qui indique que ce critère a été fixé par les industriels du SER (avant la constitution de France Energie Eolienne)

Finalement, c'est le polygone tordu du projet de N&W qui est retenu pour l'appel d'offres



Alors, c'est assez extraordinaire:

- 1- le porteur de projet fixe la zone de son projet
- 2- et la fait confirmer par le Préfet
- 3- et même définir très précisément dans l'appel d'offres (*qui pourrait croire que le polygone bien tordu est issu des seules contraintes analysées par les services de l'Etat ?*)
- 4- Désignation du lauréat, et arrêté d'autorisation sur le polygone.
- 5- la zone est figée, et EMF ne peut ou ne veut plus changer de zone, même s'il s'aperçoit que son système de jacket n'est pas compatible avec la nature du fond du Banc de Guérande!

Voilà pour le vice de l'argument des 30m



COLLECTIF DE DÉFENSE DE LA MER

DES FONDS MARINS, ET DES CÔTES ENTRE LES ESTUAIRES DE LA LOIRE ET DE LA VILAINE

Collectif DLM, BP31, 44 501 LA BAULE Cedex - contact : defendeselamer@gmail.com

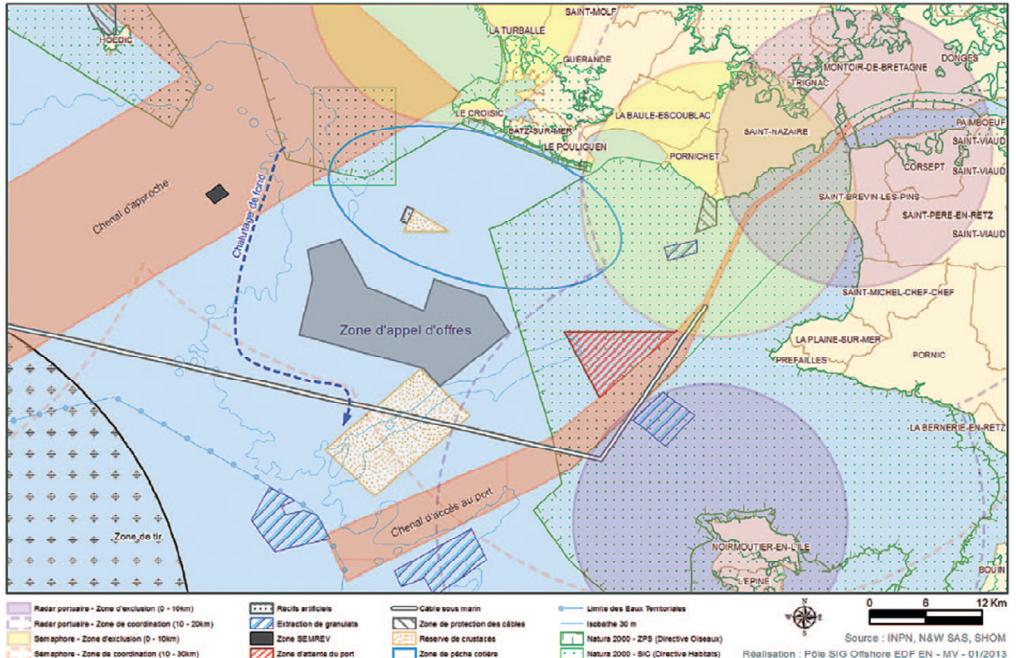
cndp

Commission particulière
du débat public
Parc éolien en mer
de Saint-Nazaire

Le Croisic,
réunion du 19 avril 2013

Carte des enjeux identifiés pour la zone d'étude Document EMR, p.99

Une carte des enjeux insuffisante...



La carte des enjeux est insuffisante, et le classement des usages en orange ou en vert est purement subjectif, au gré de l'influence des lobbies de la pêche ou de l'industrie...
Et les emplois du tourisme ?



COLLECTIF DE DÉFENSE DE LA MER

DES FONDS MARINS, ET DES CÔTES ENTRE LES ESTUAIRES DE LA LOIRE ET DE LA VILAINE

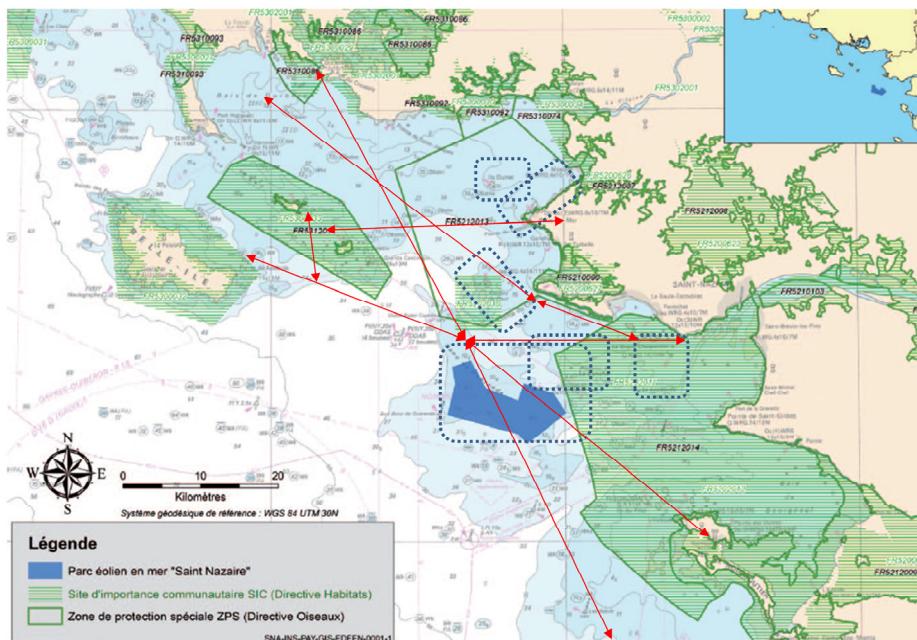
Collectif DLM, BP31, 44 501 LA BAULE Cedex - contact : defensedelamer@gmail.com

cndp

Commission particulière
du débat public
Parc éolien en mer
de Saint-Nazaire

Le Croisic,
réunion du 19 avril 2013

Il faut aussi intégrer les zones de pêche amateur et la navigation de plaisance...



....cette carte néglige ou sous-estime les activités de tourisme récurrent, de plaisance et de pêche amateur!

Le Banc de Guérande est à proximité des côtes touristiques de la presqu'île du Croisic, et aussi sur les routes du tourisme nautique (plaisance) entre La Trinité, Le Croesty et Belle-Ile/Houat/Hoedic et les ports de plaisance de Pornichet, Pornic, L'Herbaudière de Noirmoutier et Port Joinville de l'Île d'Yeu.

Les zones de pêche amateur se répartissent entre l'île Dumet, la pointe du Castelli, le plateau du Four, le plateau de la Banche, le banc de Guérande, le plateau de la Lambarde, le Grand Charpentier et l'îlot de Pierre Percée. Leur existence est une preuve de Bio-diversité, avec les zones Natura 2000.



3- La représentation visuelle:

Après « *l'allumette à bout de bras* »,
et le « *pas plus gros qu'une tête d'épingle* »

des photomontages irréalistes

Après l'image trompeuse de l'allumette à bout de bras, et même l'affirmation que les éoliennes ne seront pas visibles parce que pas plus grosses qu'une tête d'épingle,

On nous propose, je dirais enfin, des photomontages, malheureusement très irréalistes du point de vue visuel!



COLLECTIF DE DÉFENSE DE LA MER

DES FONDS MARINS, ET DES CÔTES ENTRE LES ESTUAIRES DE LA LOIRE ET DE LA VILAINE

Collectif DLM, BP31, 44 501 LA BAULE Cedex - contact : defensedelamer@gmail.com

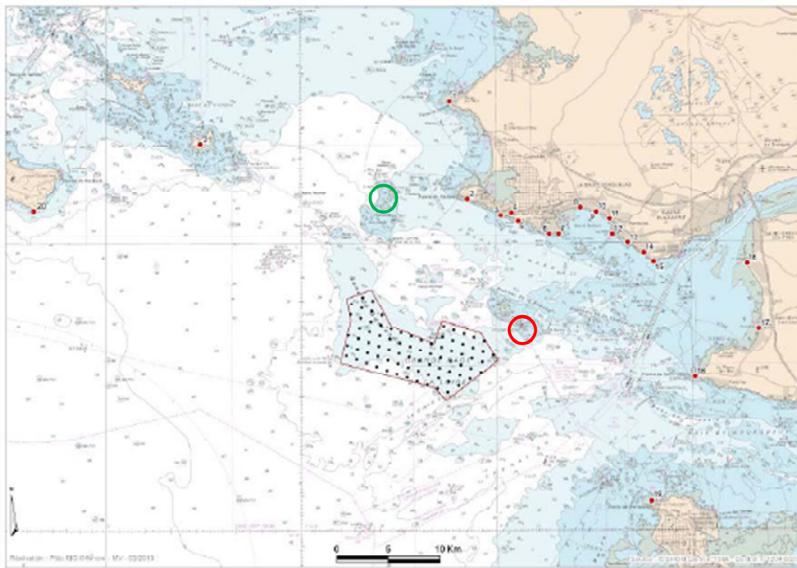
cndp

Commission particulière
du débat public
Parc éolien en mer
de Saint-Nazaire

Le Croisic,
réunion du 19 avril 2013

Photomontages

Un phare est parfaitement visible à l'œil nu, de tous les points de vue....



Liste des points de :

- 01 Piriac-sur-Mer, Pointe du C
- 02 Le Croisic, Vigie de la Roms
- 03 Batz-sur-mer, Pointe de Ca
- 04 Batz-sur-mer, Tour Saint-G
- 05 Batz-sur-mer, Pointe de l'A
- 06 Le Pouliguen, Pointe de Ph
- 07 Le Pouliguen, Pointe de Pe
- 08 La Baule Escoublac, Avenue
- 09 La Baule les Pins, Avenue L
- 10 La Baule les Pins, Avenue L
- 11 Pornichet, May Port
- 12 Pornichet, Port de Porniche
- 13 Pornichet, Plage de la Bon
- 14 Pornichet, Plage de Sainte-
- 15 Saint Nazaire, Pointe de Cr
- 16 Saint Nazaire, Pointe de Cr
- 17 Saint Michel-Chef, Po
- 18 Préfailles, Pointe de Saint-
- 19 Holmoudier-en-Ile, Pointe
- 20 Locmaria, Pointe du Steul
- 21 Héadic, Chemin côtier près

 **Phare du Four**
23m Ø5m

 **Phare de la Banche**
30m Øconique 8m

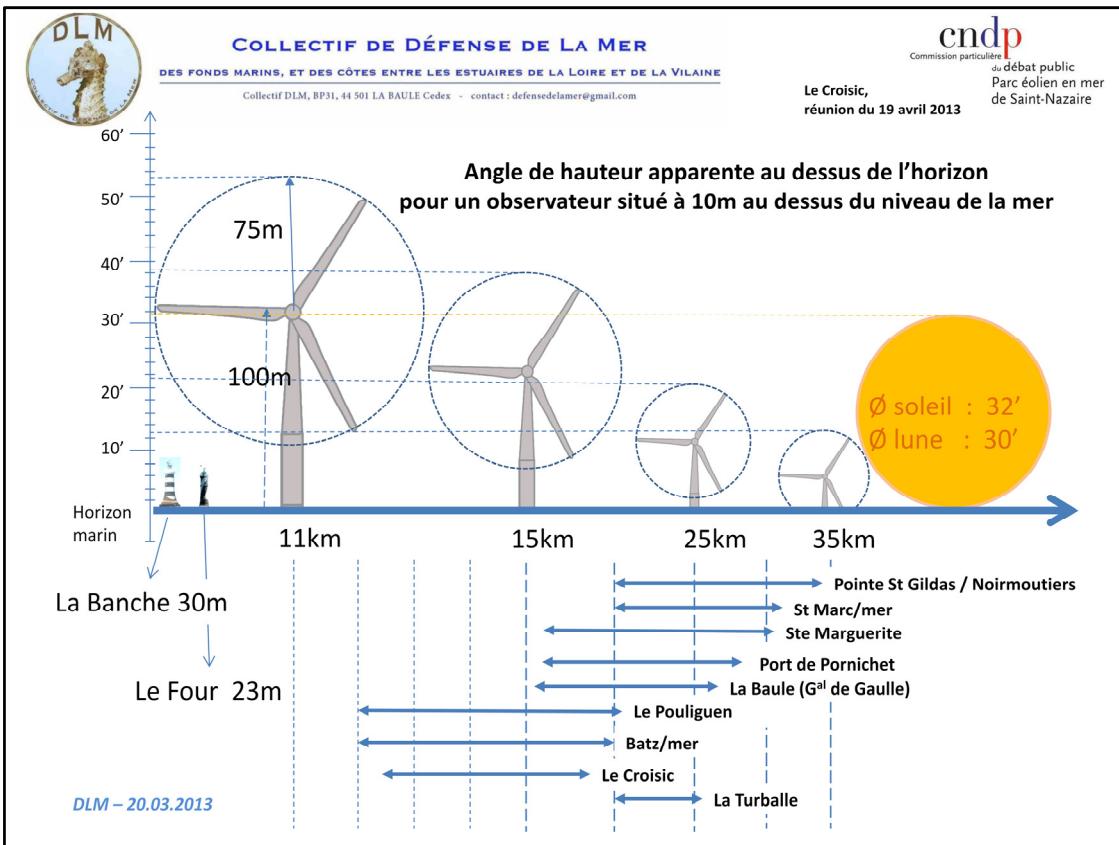
Pour visualiser un photomontage, cliquez sur un des repères situés sur la carte ou cliquez dans la liste des points de vue. Les photomontages sont présentés sur un secteur de 60°. Cette page est optimisée pour une résolution d'écran de 1280x1024.

Méthodologie Retour accueil

Pour juger du réalisme des photomontages, nous avons la chance de disposer de deux amers que sont les phares de La Banche et du Four, visibles de tous les points de vue, sauf peut-être de Belle-Ile...

Hors, ils ne sont réellement visibles sur aucun des photomontages, alors qu'ils le sont la plupart du temps à l'œil nu!

De même avec les navires au mouillage d'attente...



Voici les tailles relatives en angle apparent de ces phares à 11km, du soleil sur l'horizon et des éoliennes du projet en fonction de la distance.

Avec les gammes de distance correspondant à notre côte...

Rappelons que l'acuité visuelle est de 1 minute d'arc: chaque objet du photomontage devrait être défini par autant de pixels en hauteur que de minutes d'arc d'angle apparent.

Et que la perception en est d'autant plus grande que les objets sont dans un arrangement périodique (i.e. une succession géométrique d'objets identiques)

Dans un prochain cahier d'acteur sur la perception visuelle, nous démontrerons en quoi ces photomontages sont trompeurs.



4- Conclusion:

Éloigner la zone propice

**Notre conclusion est que, SI LE PROJET DEVAIT ETRE REALISE,
il faudrait éloigner sa zone au-delà du Banc de Guérande**



COLLECTIF DE DÉFENSE DE LA MER

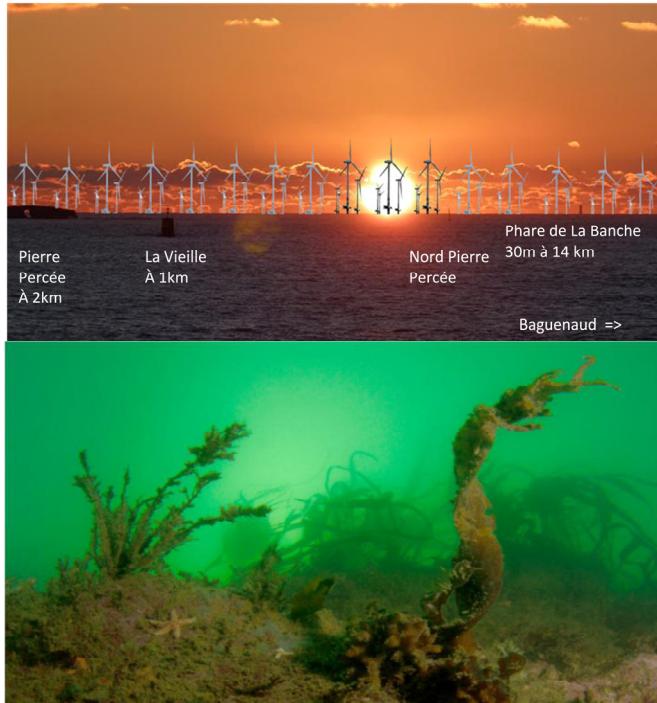
DES FONDS MARINS, ET DES CÔTES ENTRE LES ESTUAIRES DE LA LOIRE ET DE LA VILAINE

Collectif DLM, BP31, 44 501 LA BAULE Cedex - contact : defendedelamer@gmail.com

cndp

Commission particulière
du débat public
Parc éolien en mer
de Saint-Nazaire

Le Croisic,
réunion du 19 avril 2013



*Pour éviter
ceci au dessus
de la surface de
la mer,*

*ou
cela en dessous,*



COLLECTIF DE DÉFENSE DE LA MER

DES FONDS MARINS, ET DES CÔTES ENTRE LES ESTUAIRES DE LA LOIRE ET DE LA VILAINE

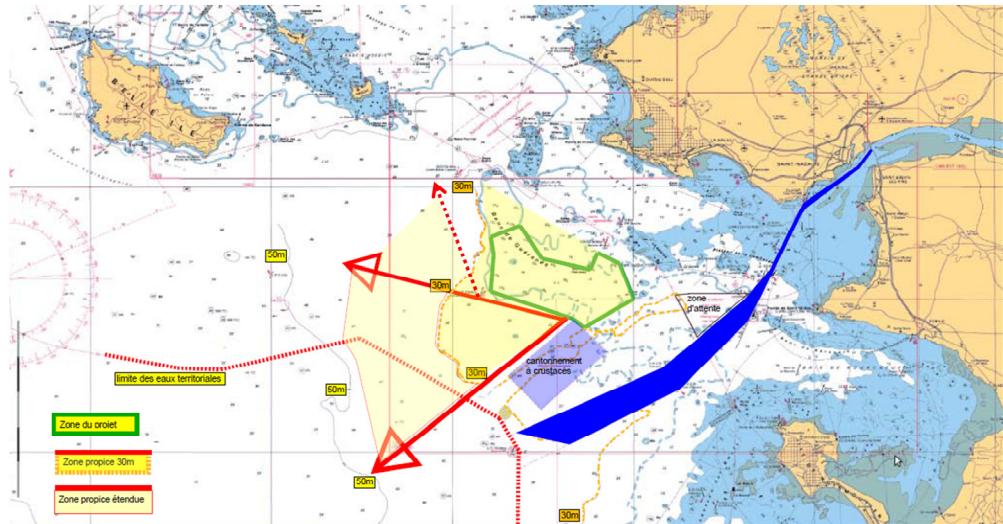
Collectif DLM, BP31, 44 501 LA BAULE Cedex - contact : defendeselamer@gmail.com

cndp

Commission particulière
du débat public
Parc éolien en mer
de Saint-Nazaire

Le Croisic,
réunion du 19 avril 2013

Il faut éloigner la zone propice du Banc de Guérande



L'éloignement de la zone du projet peut même se faire en grande partie dans la zone des 30 mètres, conforme au critère initial



Remettre en cause l'hypothèse de base: la zone propice

INCONVÉNIENTS

- câblage vers la côte plus long de 5 à 10 km, mais plus direct
- plus grande profondeur des fonds marins (<45 m au lieu de <30 m)

AVANTAGES

- fonds sableux d'où :
 - possibilité d'utiliser les solutions de fixation « *jackets* » de STX
 - tours (mâts) de hauteur voisine, car forage monopieu de 30m inutile
 - facilité d'ensouillage des câbles électriques
 - moins de pollution par déplacement de moins de sédiments
- sauvegarde de la vie sous-marine du Banc de Guérande (*biodiversité*)
et même peut-être génération d'une nouvelle vie autour des « *jackets* »
- sauvegarde des zones de pêche amateur, de « caseyeur », et de la majorité de zone de chalutage de fond
- éloignement plus important de la côte d'où :
 - effet sur la courantologie faible
 - conséquences faibles pour la Baie de Pornichet-La Baule-Le Pouliguen
 - impact visuel beaucoup plus faible pour le tourisme récurrent
 - gène pour la navigation faible:
 - pas de masquage des phares,
 - navigation côtière facilitée,
 - situation au-delà des routes de navigation de plaisance

CONCLUSION

- Coût global du programme comparable, voire moins élevé
- Risques écologiques et sécuritaires plus faibles
- Meilleure acceptabilité par la population et le Tourisme.

Cet éloignement aurait pour inconvénient un câblage plus long vers la côte, mais plus direct (il n'y aurait pas à contourner le plateau de la Banche et le plateau de la Lambarde)

Quant à la plus grande profondeur, son inconvénient serait compensé par la suppression des ancrages gigantesques : au total, la hauteur totale des tours serait moindre.

Pour les avantages, je vous laisse en prendre connaissance, en y ajoutant un risque radar plus éloigné pour la navigation aérienne à l'atterrissement vers un éventuel aéroport...

Je vous remercie de votre attention.